

CONCOURS INTERNATIONAL DES PERSPECTIVES JURIDIQUES OHADA – EUROPE
(CIPJOE)

1^{ère} édition :

« L'OHADA au-delà de ses frontières : perspectives françaises et européennes »

Règlement du concours

Article 1 : Présentation du concours

L'université de Bordeaux compte aujourd'hui parmi les universités les plus influentes de recherche multidisciplinaire en France et dans le monde. Elle connaît une trajectoire et une dynamique d'évolution résolument tournées vers un modèle d'université innovante. Elle a pour ambition de faire de son statut d'université internationale à forte activité de recherche un levier au service des grands défis scientifiques et sociétaux du XXI^e siècle.

Le Concours International des Perspectives Juridiques OHADA – Europe (CIPJOE), projet innovant pensé par Eustache Da Allada (Titulaire de la Chaire de professeur junior, IRDAP, Université de Bordeaux), s'intègre pleinement dans la stratégie de recherche innovante de l'Université de Bordeaux et s'inscrit dans le cadre des activités du projet « Droit des affaires dans l'espace OHADA » porté par l'Institut de Recherche en Droit des Affaires et du Patrimoine (IRDAP).

Ce concours ambitionne de promouvoir le dialogue entre les systèmes juridiques et la réflexion juridique comparatiste autour du droit OHADA et des droits européens, en s'intéressant à l'avenir du droit OHADA au-delà de ses frontières.

Il s'inscrit dans une dynamique de rayonnement international du droit OHADA, aujourd'hui reconnu comme une référence majeure en matière d'harmonisation du droit des affaires et présenté comme un modèle inspirant pour la construction d'un droit européen des affaires, plus intégré et cohérent.

Dans un contexte de mondialisation des échanges économiques et d'intensification des investissements entre l'Afrique et l'Europe, la compréhension mutuelle des systèmes juridiques devient un enjeu majeur de sécurité juridique, d'attractivité économique et de coopération institutionnelle.

Le concours prend la forme d'une double compétition académique et professionnelle, articulée autour d'une réflexion écrite et d'une mise en situation orale devant un jury, simulant un dialogue juridique entre acteurs des deux espaces juridiques. En s'attachant à diffuser la connaissance du droit africain et de ses singularités, il vise à créer un véritable dialogue intergénérationnel autour de l'avenir du droit OHADA au-delà de ses frontières, en encourageant une réflexion prospective sur de nouvelles perspectives et en ouvrant de nouvelles formes de dialogue avec les systèmes juridiques européens, notamment le droit de l'Union européenne, lui-même façonné par les traditions juridiques et les droits nationaux des États membres.

Le Concours International des Perspectives Juridiques OHADA-Europe (CIPJOE) valorisera ainsi des travaux prospectifs originaux consacrés à l'avenir du droit OHADA, favorisant des approches innovantes susceptibles de renouveler les rapports entre les systèmes juridiques OHADA et européens.

Le présent règlement définit les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'évaluation de la première édition du concours.

Article 2 : Thème de la première édition

Le thème de la première édition du Concours International des Perspectives Juridiques OHADA – Europe (CIPJOE) est intitulé : « *L'OHADA au-delà de ses frontières : perspectives françaises et européennes* ».

Article 3 : Calendrier prévisionnel du concours

La première édition du CIPJOE se déroulera conformément au calendrier prévisionnel ci-après :

- **Du 2 juillet au 24 juillet 2026 : Phase 1 – enregistrement des inscriptions.** Lancement du concours et enregistrement des inscriptions (aucune inscription tardive ne sera acceptée).
- **Du 27 juillet au 11 août 2026 : Phase 2 – soumission d'une note écrite.** Les candidats inscrits dans les volets « Étudiants » et « Jeunes chercheurs et Praticiens » soumettent une note écrite de trois (3) pages maximum sur le thème du concours (hors page de garde, table des matières, annexes et bibliographie). Les orientations relatives à la note écrite sont précisées à l'article 7 du présent règlement.
- **Du 17 au 24 août 2026 : Correction des notes écrites.** Le premier jury international du concours procède à l'évaluation des notes écrites et à la présélection de dix (10) candidatures dans le volet « Étudiants » et dix (10) dans le volet « Jeunes chercheurs et Praticiens ». Le procès-verbal du jury est communiqué aux candidats.

- **25 août 2026 : Annonce des résultats des candidatures sélectionnées.** Les organisateurs procèdent à la communication des résultats aux candidats sélectionnés pour la suite du concours.
- **Du 25 août au 8 septembre 2026 : Phase 3 – soumission de la note écrite (approfondie) et d’une capsule vidéo.** Les candidats sélectionnés soumettent un mémoire (note écrite initiale approfondie) d'une longueur comprise entre 5 et 10 pages maximum (hors page de garde, table des matières, annexes, et bibliographie) et une capsule vidéo de 5 minutes maximum (300 secondes) résumant les grandes idées développées dans le mémoire. La captation est libre (caméra, téléphone, appareil photo) et peut être soumise par tout moyen de transfert de fichiers vidéo (WeTransfer, SwissTransfer, Google Drive, Dropbox, WhatsApp ...).
- **Du 9 au 16 septembre 2026 : Correction des mémoires et des capsules vidéo.** Le second jury international du concours procède à l'évaluation des mémoires et des capsules vidéo et à la sélection de cinq (5) candidatures dans le volet « Étudiants » et cinq (5) dans le volet « Jeunes chercheurs et Praticiens ».
- **17 septembre 2026 : Annonce des résultats des candidatures finalistes.** Les organisateurs procèdent à la communication des résultats aux candidats et à l'annonce nominative des cinq finalistes retenus dans chaque volet du concours. Le procès-verbal du jury est communiqué aux candidats.
- **2 octobre 2026 : Phase 4 – Finale du concours.** La phase finale aura lieu en présentiel à Bordeaux et en distanciel (pour les finalistes résidant à l'étranger) le 2 octobre 2026, lors de la première édition de la « Nuit du droit OHADA », devant un jury prestigieux. Chaque finaliste disposera de 7 minutes de présentation, suivies de 5 minutes d'échanges avec le jury.

Article 4 : Conditions de participation

Le concours prend la forme d'une double compétition académique et professionnelle. L'inscription, la soumission des candidatures et la participation sont gratuites.

➤ Volet « Étudiants »

Le concours est ouvert à tous les étudiants en droit et en AES, quel que soit leur établissement de rattachement (université publique ou école professionnelle), aux conditions suivantes :

- Être étudiant(e) régulièrement inscrit(e) en Master (1 ou 2) ou dans un diplôme universitaire (DU) au cours de l'année universitaire 2025-2026 ou 2026-2027. Une preuve d'inscription pourra être exigée.
- S'exprimer à l'oral en Français.

➤ Volet « Jeunes chercheurs et Praticiens »

Le concours est ouvert aux jeunes chercheurs ainsi qu'aux praticiens (au sens large) comptant moins de cinq années d'expérience professionnelle, quelle que soit leur institution d'affiliation ou leur établissement de rattachement. Peuvent notamment faire acte de candidature les jeunes chercheurs, les avocats, les

magistrats, les notaires, les huissiers de justice, les juristes d'entreprise, les arbitres, les médiateurs, ainsi que les professionnels du chiffre.

Article 5 : Modalités d'inscription et de soumission des candidatures

Les inscriptions sont ouvertes du 2 juillet au 24 juillet 2026 à 23h59 (heure de Paris). L'inscription est validée uniquement par l'envoi du formulaire d'inscription (dûment rempli, daté et signé).

Article 6 : Acceptation des conditions et droits de diffusion

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement officiel. Les participants acceptent expressément que leur image (photos et vidéos prises lors de l'événement) ainsi que leurs productions intellectuelles (notes écrites et mémoires finaux) puissent être utilisées par les organisateurs à des fins de communication non commerciale, de valorisation scientifique, de publication pédagogique ou de promotion du concours.

À titre de valorisation scientifique, les lauréats du concours acceptent que leurs travaux puissent être, sans modification, publiés dans une revue open access afin d'être consultés à titre de modèle par les participants des années suivantes.

Les droits d'auteur sur les œuvres demeurent la propriété des auteurs.

Article 7 : Organisation du concours, procédure de sélection et modalités d'évaluation

Le concours se déroule en quatre phases principales distinctes. Pour chacune de ces étapes, les critères d'évaluation des travaux sont les suivants : maîtrise du droit OHADA et des droits européens (notamment le droit français), originalité de la réflexion, qualité de l'analyse juridique, qualité rédactionnelle et prestation orale.

➤ Du 2 au 24 juillet 2026 : Phase 1 – Enregistrement des candidatures.

Dans un premier temps, les candidats manifestent leur intention de candidater en adressant aux organisateurs la fiche d'inscription dûment remplie et signée. Aucune inscription tardive ne sera acceptée.

➤ Du 27 juillet au 11 août 2026 : Phase 2 – Soumission d'une note écrite.

En second lieu, les candidats présélectionnés soumettent une note écrite de trois (3) pages maximum sur le thème du concours (hors page de garde, table des matières, annexes, et bibliographie).

S'appuyant sur le thème retenu pour cette première édition (« *L'OHADA au-delà de ses frontières : perspectives françaises et européennes* »), les productions devront explorer l'avenir du droit OHADA en imaginant de nouvelles perspectives et en ouvrant de nouvelles formes de dialogue avec les systèmes juridiques européens, entendus à la fois comme le droit de l'Union européenne et les droits nationaux européens.

À titre indicatif et sans que cette liste soit exhaustive, les travaux pourront notamment porter sur :

- **Axe 1 – Les dynamiques du dialogue entre le droit OHADA et les droits européens** (*raisonnement juridique comparé, influences réciproques, héritages juridiques, circulation des modèles juridiques et attractivité internationale du modèle juridique OHADA ...*) ;
- **Axe 2 – Les espaces traditionnels du dialogue** (*espaces normatifs, judiciaires et arbitraux, contribution du droit OHADA au projet de Code européen des affaires, reconnaissance et exécution des sentences arbitrales OHADA en France et en Europe ...*) ;
- **Axe 3 – Les nouveaux espaces du dialogue** (*dialogue des normes environnementales à l'ère de la durabilité, dialogue des normes et des régulations à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle ...*) ;
- **Axe 4 – Les acteurs du dialogue** (*législateurs, juges, arbitres, avocats, universitaires, étudiants et acteurs de la circulation, de la diffusion et de l'enrichissement desdits systèmes juridiques ...*) ;
- **Axe 5 – Les défis du dialogue** (*limites conceptuelles du dialogue entre les systèmes juridiques, tensions entre dialogue juridique et souverainetés nationales ...*).

Les candidats sont encouragés à adopter une approche originale, analytique, critique et prospective, fondée sur des sources doctrinales, jurisprudentielles et institutionnelles pertinentes.

L'évaluation des candidatures (note écrite) sera réalisée par un comité international de sélection mis souverainement en place par le comité d'organisation. Ce comité veillera à une évaluation impartiale et rigoureuse des candidatures. L'annonce nominative des dix (10) candidatures retenues dans chaque volet pour la suite du concours aura lieu le 25 août 2026. Les candidats sélectionnés recevront une notification individuelle.

- **Du 25 août au 8 septembre 2026 : Phase 3 – Soumission de la note écrite (approfondie) et d'une capsule vidéo.**

Ensuite, les candidats sélectionnés soumettent un mémoire sur le sujet (note écrite initiale approfondie) d'une longueur comprise entre 5 et 10 pages maximum (hors page de garde, table des matières, annexes et bibliographie) et une capsule vidéo de 5 minutes maximum (300 secondes) résumant les grandes idées développées dans le mémoire. La captation est libre (caméra, téléphone, appareil photo) et peut être soumise par tout moyen de transfert de fichiers vidéo (WeTransfer, SwissTransfer, Google Drive, Dropbox, WhatsApp ...).

L'évaluation des notes écrites approfondies et des capsules vidéo se fera par un jury international mis souverainement en place par le comité d'organisation. Ce jury veillera à une évaluation impartiale et rigoureuse des candidatures. L'annonce nominative des cinq (5) finalistes retenus dans chaque volet pour la phase finale aura lieu le 17 septembre 2026. Les finalistes recevront une notification individuelle.

- **2 octobre 2026 : Phase 4 – Finale du concours.**

La finale du concours aura lieu en présentiel à Bordeaux et en distanciel (pour les finalistes résidant à l'étranger), lors de la première édition de la « Nuit du droit OHADA », devant un jury prestigieux. Chaque finaliste disposera de 7 minutes de présentation, suivies de 5 minutes d'échanges avec le jury.

Article 8 : Récompenses des lauréats

Les lauréats de la première édition du Concours International des Perspectives Juridiques OHADA – Europe (CIPJOE) recevront les prix suivants, décernés par ordre de mérite, lors de la « Nuit du droit OHADA » :

➤ Volet – « Étudiants »

1^{er} Prix des Perspectives Juridiques OHADA – Europe

- Un trophée de la compétition ;
- Un certificat de participation ;
- Invitation et prise en charge intégrale des frais de participation à une activité scientifique internationale qui se tiendra en 2027 (soit l'Université d'été Bordeaux-Afrique, soit la Journée d'étude Bordeaux-Afrique) ;
- La publication des travaux dans une revue open access ;
- Des codes et ouvrages juridiques spécialisés.

2^{ème} Prix :

- Un trophée de la compétition ;
- Un certificat de participation ;
- La publication des travaux dans une revue open access ;
- Des codes et ouvrages juridiques spécialisés.

3^{ème} Prix :

- Un trophée de la compétition ;
- Un certificat de participation ;
- La publication des travaux dans une revue open access ;
- Des codes et ouvrages juridiques spécialisés.

➤ Volet – « Jeunes chercheurs et Praticiens »

1^{er} Prix des Perspectives juridiques OHADA – Europe

- Un trophée de la compétition ;
- Un certificat de participation ;
- Invitation et prise en charge intégrale des frais de participation à une activité scientifique internationale qui se tiendra en 2027 (soit l'Université d'été Bordeaux-Afrique, soit la Journée d'étude Bordeaux-Afrique) ;
- La publication des travaux dans une revue open access ;
- Des codes et ouvrages juridiques spécialisés.

- 2^{ème} Prix :

- Un trophée de la compétition ;
- Un certificat de participation ;

- La publication des travaux dans une revue open access ;
 - Des codes et ouvrages juridiques spécialisés.
- **3^{ème} Prix :**
 - Un trophée de la compétition ;
 - Un certificat de participation ;
 - La publication des travaux dans une revue open access ;
 - Des codes et ouvrages juridiques spécialisés.

Article 9 : Organisation et responsabilités

Le concours est organisé dans le cadre du « Projet Droit des affaires dans l'espace OHADA » et est soutenu par plusieurs partenaires institutionnels et professionnels. Le jury est composé de personnalités éminentes du monde universitaire et professionnel, dont la liste finale sera annoncée aux candidats. Ses décisions, garantissant l'équité, l'intégrité du processus et le mérite des candidats, sont souveraines et sans appel.

Article 10 : Garanties des participants

Chaque candidat garantit la stricte originalité de la présentation qu'il réalise et s'engage à respecter les principes d'honnêteté intellectuelle et d'intégrité académique. Les présentations orales et visuelles ne doivent pas être constitutives de contenu à caractère raciste, diffamatoire, injurieux ou calomnieux à l'égard de tiers (personnes physiques ou morales) et ne doivent pas constituer une violation d'un droit de propriété intellectuelle.

Tout acte de plagiat, de fraude ou de non-respect des règles éthiques entraînera la disqualification immédiate du candidat, sans possibilité de recours.

Article 11 : Garanties des organisateurs

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de préjudices de quelque nature que ce soit survenus à l'occasion de la participation au concours, notamment en cas de non-réception des présentations transmises par voie électronique, d'utilisation frauduleuse des textes remis par leurs auteurs ou de plagiat.

Article 12 : Contact et communication

Pour toute question relative au présent règlement ou aux modalités de candidature, les participants sont invités à contacter les organisateurs à l'adresse courriel suivante : alison.langrand@u-bordeaux.fr.

Article 13 : Dispositions finales

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de reporter ou de modifier les modalités du concours pour des raisons indépendantes de leur volonté, telles que des contraintes techniques ou sanitaires majeures, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Toute situation non prévue par le présent règlement sera tranchée souverainement par le comité d'organisation, dans le respect des principes d'équité et de transparence.

La participation au concours implique l'acceptation et le respect du présent règlement. Le comité d'organisation est habilité à prononcer l'exclusion de tout candidat qui ne respecterait pas le présent règlement. Cette exclusion pourra se faire à tout moment et sans préavis.